

N° d'activité
4325P004025

FICHE FORMATION
DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER (N°RNCP : 8940)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/8940/>

Informations pratiques

• **Durée** : 6 semestres / 3 années d'études (de septembre à juin)
4.200 heures

• **Lieu** : IFPS du CHU de Besançon
44 Chemin du Sanatorium
25000 BESANÇON

Déménagement aux Hauts-du-Chazal
(automne 2024 à préciser)

• **Capacité d'accueil** : 166 places

• **Dates** :

Du 02/09/2024 au 02/07/2027

• **Certification de la formation** :

Diplôme d'État Infirmier – Grade Licence

• **Indicateurs de résultats**

(promotion universitaire 19/22)

Nombre de diplômés : 132

Taux de réussite : 98,5%

• **Tarifs (rentrée 2023)** :

Étudiants Parcoursup :

Droits d'inscription : 170 €

Étudiants en formation

professionnelle continue :

Frais de formation : 8.900€/an

Formation éligible au CPF

Pour tous les étudiants :

Cotisation Vie Étudiante et

Campus (CROUS) : 100€/an

• **Hébergement**

Pas d'hébergement sur site.

CROUS : [https://www.crous-](https://www.crous-bfc.fr/se-loger/)

[bfc.fr/se-loger/](https://www.crous-bfc.fr/se-loger/)

• **Restauration (Tilleroyes)**

Self sur site avec paiement par

carte bancaire uniquement

Tarif CROUS

• **Stationnement (Tilleroyes)**

Parking gratuit de 200 places

Pour venir à l'institut

Ginko Bus ligne 9 Tilleroyes, arrêt

« La Chênaie »

Renseignements et inscriptions

Secrétariat formation infirmière :

Sylvie BUZON ☎ 03.81.41.50.14

@ : sgoize@chu-besancon.fr

Site internet CHUB

<https://www.chu-besancon.fr/>

Référentiel de formation :

Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 23 janvier 2020 relatif au diplôme d'État d'infirmier

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020961044/>

Objectifs de la formation

Le métier d'infirmier consiste notamment à :

- Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ;
- Concevoir et définir des projets de soins personnalisés ;
- Planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ;
- Mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leurs projets de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Les compétences infirmières :

Tout au long de la formation, l'étudiant va acquérir et développer des savoirs en lien avec 10 compétences :

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier ;
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ;
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ;
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ;
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs ;
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins ;
- Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle ;
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
- Organiser et coordonner des interventions soignantes ;
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Pour obtenir le diplôme d'infirmier, il est nécessaire d'obtenir 180 ECTS (European Credits Transfer System).

Pré-requis nécessaires pour intégrer la formation

Conditions d'accès : l'admission en formation fait l'objet d'une sélection.

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'État d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Contenu et durée

La formation infirmière se déroule sur 3 années (de septembre à juin) soit 6 semestres. Elle est organisée en alternance :

2100 h d'enseignements théoriques

59 Unités d'Enseignement (UE) abordées avec différentes stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, simulation en santé, simulation numérique... dont 20% d'enseignements universitaires).

2100 h d'enseignements cliniques (stages)

Les stages sont répartis dans quatre spécificités : soins de courte durée, soins en santé mentale et en psychiatrie, soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation, soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie. Ils sont répartis ainsi :

- 15 semaines en 1^{ère} année ;
- 20 semaines en 2^{ème} année ;
- 25 semaines en 3^{ème} année.

L'étudiant a l'opportunité d'émettre des vœux de stage en 2^{ème} et 3^{ème} année (stage à orientation projet professionnel).

Les lieux de stage sont situés en majorité en Franche-Comté. Il appartient à l'étudiant d'être en capacité de gérer ses déplacements. La durée hebdomadaire de stage est de 35 heures. Les étudiants bénéficient d'indemnités de stages et de déplacements hors étudiants en formation professionnelle continue (conditions précisées dans le règlement intérieur de l'IFPS).

Modalités et délais d'admission

PARCOURSUP	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
<p>Candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme → procédure de pré-inscription via Parcoursup. https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier</p> <p>Modalités de sélection</p> <p>Cotation de différentes briques / parcours scolaire, fiche avenir (pour lycéens), projet de formation, activités et centres d'intérêt, orthographe...</p>	<p>Candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC), telle que définie par l'article L6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale. https://chru-besancon.pgfss.fr/index.php</p> <p>Modalités de sélection</p> <p>- 2 épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat et s'appuyant sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience et le projet professionnels, les motivations, les capacités à valoriser l'expérience professionnelle.• 1 épreuve écrite comportant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples. <p>Ces épreuves de sélection sont organisées par l'Unité Transversale Concours, en lien avec l'Unité de Formation Infirmière.</p>

Important : l'admission définitive dans un institut de formation est subordonnée à la production :

- au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Cf. Titre III de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par les arrêtés du 17 avril 2018 et du 17 janvier 2020, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

L'unité de formation infirmière de Besançon propose :

Une pédagogie centrée sur l'analyse réflexive :

La pédagogie est basée sur le questionnement, l'analyse réflexive et l'acquisition de connaissances. L'analyse des situations professionnelles vécues en stage est le point central de la formation infirmière. C'est une pédagogie favorisant l'acquisition de compétences par l'analyse des pratiques dans une approche réflexive.

Une dynamique d'enseignement en interprofessionnalité :

Afin de renforcer la collaboration interprofessionnelle dès l'entrée en formation, les étudiants bénéficient d'enseignements mutualisés en intra IFPS (avec plusieurs unités de formation) et en extra IFPS (séminaire interprofessionnel, diplôme universitaire, service sanitaire...) en lien avec l'Université de Franche Comté et l'AFDET (Association Francophone pour le Développement de l'Éducation Thérapeutique).

Des méthodes pédagogiques variées :

Des méthodes didactiques affirmatives en regard des connaissances générales sont réalisées tels que des exposés, cours magistraux, cours numériques universitaires ou autres. Des méthodes actives pour les savoirs faire et les savoirs procéduraux sont mises en œuvre comme des exercices de communication en petits groupes, des travaux de groupes avec un temps de recherche et de synthèse, l'animation des cours enregistrés sur l'ENT (Espace Numérique de Travail) et des ateliers d'apprentissage ciblés sur des techniques infirmières. Sont également organisées des séances de simulation en santé (mannequins haute fidélité) en partenariat avec le centre de simulation de l'Université, simulation numérique, des pratiques interactives (Quizz Box...) et des visioconférences. La formation hybride alliant le présentiel et le distanciel configure la formation infirmière à l'IFPS de Besançon.

Une grande diversité de lieux de stages sur le territoire Franc-Comtois :

Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Besançon et autres Centres Hospitaliers (CH), cliniques privées, centres de réadaptation, Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), secteurs de psychiatrie, cabinets infirmiers, lycées-collèges, Établissement Français du Sang (EFS)...

Possibilité de stages hors territoire à la demande de l'étudiant.

Un dispositif de suivi personnalisé qui permet :

- d'accompagner l'étudiant dans son parcours de formation avec une dynamique de progression ;
- de favoriser l'auto-questionnement de l'étudiant sur ses acquisitions, son évolution, ses besoins ;
- d'aider l'étudiant à identifier des processus d'apprentissage, à développer de la rigueur méthodologique ;
- de favoriser l'émergence de l'identité professionnelle de l'étudiant, ainsi que la construction de son projet professionnel.

Chaque étudiant bénéficie de plusieurs temps d'accompagnement individuel et/ou collectif par le même formateur durant les 3 années d'études, ce qui permet de conseiller et guider l'étudiant et d'individualiser son parcours de formation.

Statut de l'étudiant

Le statut étudiant permet l'accès à l'ensemble des services universitaires (Pass'UBFC).

Modalités d'évaluation

Durant la formation, chaque UE fait l'objet d'une évaluation qui peut se décliner sous plusieurs formes : individuelle ou collective, écrite ou orale. Ces évaluations peuvent être élaborées par l'unité de formation infirmière et/ou par l'Université. Le stage fait l'objet d'une évaluation qualitative, afin d'évaluer le degré de réalisation des objectifs et le niveau d'acquisition des compétences atteints par l'étudiant, à mi-stage et à l'issue du stage.

Tout au long du cursus, les étudiants sont invités à évaluer la qualité de la formation.

Blocs de compétences – Équivalence – Passerelles à l'entrée en formation

Possibilité de valider un/ou des blocs de compétences	Possibilité de dispenses d'unités d'enseignement	Possibilité de passerelles
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, préciser :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non En référence à l'article 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 23 janvier 2020 relatif au diplôme d'État d'Infirmier.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, préciser : Avec la licence Pass-Las.

Apprentissage

Depuis septembre 2023, la 3^{ème} année de formation est ouverte à l'apprentissage sous conditions. La durée et le contenu de la formation reste inchangés.

Renseignements :

CFA Sanitaire et Social BFC.

Téléphone : 07.87.18.36.44

Mail : contact@cfasanitaireetsocial.fr



Suite de parcours, passerelles et débouchés

Perspectives d'évolution de carrière

- Infirmier spécialisé :
 - Infirmier anesthésiste diplômé d'État
 - Infirmier de bloc opératoire diplômé d'État
 - Puériculteur diplômé d'État
 - Infirmier en Pratique Avancée
- Cadre de santé

Passerelles de par le grade de licence, possibilité d'accès :

- En 3^{ème} année de licence des Sciences Sanitaires et Sociales et des Sciences de l'Éducation
- Au concours d'aptitude pour le professorat en lycée professionnel en Sciences et Techniques médico-sociales
- En 2^{ème} année d'études de psychomotricité sous certaines conditions
- En 2^{ème} ou 3^{ème} année d'études de sage-femme
- Aux études de masseur kinésithérapeute avec possibilité de dispenses d'unités d'enseignement
- A la 2^{ème} ou 3^{ème} année d'études de médecine

Débouchés

Exercice en structures sanitaires, sociales, médico-sociales et activité libérale.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice de leur futur métier, peuvent bénéficier d'un accompagnement, d'aménagements ou d'une orientation spécifique.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter la référente handicap : Bénédicte GOUNAND

☎ 03.81.41.51.75 @ : bgounand@chu-besancon.fr



L'IFPS en quelques mots...

Depuis 2011, les neuf filières de formation du CHU de Besançon ont été regroupées dans un même institut de formation.

L'IFPS dispense ainsi les formations préparant à 10 métiers :

- Aide-soignant (diplôme d'État)
- Ambulancier (diplôme d'État)
- Auxiliaire ambulancier (attestation de formation)
- Assistant de Régulation Médicale (diplôme)
- Auxiliaire de puériculture (diplôme d'État)
- Cadre de santé (diplôme)
- Infirmier (diplôme d'État et grade de licence)
- Infirmier anesthésiste (diplôme d'État et grade de master)
- Infirmier de bloc opératoire (diplôme d'État et grade de master)
- Puériculteur (diplôme d'État)

Fondements du projet pédagogique

L'institut propose un dispositif de formation qui crée et renforce l'inter professionnalité dans la formation des futurs professionnels de santé.

Ainsi, un nombre certain d'enseignements sont mutualisés entre plusieurs formations et donnent vie à la philosophie de l'IFPS « mieux se connaître pour mieux se reconnaître et collaborer ».

Ce dispositif de formation novateur du « travailler ensemble » suppose de privilégier la mise en commun de valeurs, le partage des savoirs et l'efficacité collective pour donner du sens aux pratiques quotidiennes :

- Promotion d'une approche humaniste et éthique des soins et des activités de formation par des valeurs personnelles et professionnelles partagées en inter professionnalité et dans la prise en compte des compétences métiers,
- Ancrage sur des valeurs républicaines et des valeurs et principes qui constituent le fondement des pratiques de formation tels, le respect, l'autonomie, la responsabilité, le travail en équipe, le devoir de qualité, de sécurité dans les pratiques professionnelles,
- Positionnement de l'apprenant au cœur du dispositif par une philosophie basée sur le socioconstructivisme.